



Expert en prévention et en maîtrise des risques

ATTESTATION DE CONFORMITE CNPP APPROVAL N°2009-0012 Renouvellement

**Module fixe d'extinction pour la protection incendie contre les feux de cuisine
INCENDIE**

DEMANDE PAR	SAFEXIS Europe S.A.S. Parc d'Activité des Béthunes 1 rue du Limousin BP 10450 95005 CERGY PONTOISE Cedex
REFERENCE COMMERCIALE ET DESIGNATION DU MODELE	SAFETY FIRST SF/A-300
SPECIFICATIONS D'ESSAIS REF. CNPP	DTG 09-025 Version 1 du 05/05/2009
DOMAINE COUVERT	Essais fonctionnels Essais d'environnement
RAPPORT D'ESSAIS ET IDENTIFICATION DU PRODUIT TESTE	GA 09 00 22 du 22 septembre 2009 + GA 09 00 22-1 rev A du 2 octobre 2014 Réservoir : 12,5 litres à pression auxiliaire Agent extincteur : Low pH Dispositif d'activation : intégré au coffret SF/A-300
COMMENTAIRES	Néant

Droit d'usage du logo CNPP Approval pour le produit identifié ci-dessus valable jusqu'au 31/10/2019

Cette attestation couvre le module fixe d'extinction à l'exclusion de tout autre élément associé (dispositifs de détection incendie, buses de diffusion,...)

Cette attestation ne couvre pas les aspects sanitaires relatifs à l'utilisation de l'agent extincteur dans une cuisine.

Attestation établie à St Marcel le 2 octobre 2014 par le CNPP - Direction de l'Evaluation de Conformité

Cachet et signature du Directeur de l'Evaluation de Conformité :

La présente attestation "CNPP Approval" a été réalisée sur la base d'un essai unique et non pas sur la base d'un suivi de fabrication ou dans le cadre d'une certification ou d'une reconnaissance assurance. Elle ne garantit pas que les matériaux commercialisés sont conformes aux produits soumis aux essais. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme attestant que le produit est conforme à un référentiel de certification tel que défini par l'article L 115-27 du Code de la Consommation. De même, cette attestation CNPP Approval n'engage en aucun cas CNPP Entreprise quant à la conformité réglementaire du produit et de l'installation dans laquelle le produit, objet de cette attestation CNPP Approval, sera utilisé. La reproduction partielle de ce document est interdite. Cette attestation permet à l'industriel détenteur du produit, de reproduire le logo CNPP Approval suivi de la mention "Attestation délivrée selon un essai unique, disponible sur www.cnpp.com, n°20XX-XXXX" sur la documentation commerciale et/ou sur l'emballage spécifiques au produit testé, à l'exclusion de tout marquage direct sur ce produit ou sur tout autre produit conformément aux conditions générales de vente DTG.04.002.



Attestation délivrée selon un essai unique
Disponible sur www.cnpp.com
N° 2009.0012

www.cnpp.com